

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier a reçu des certificats du Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que Onésiphore Turgeon, écuyer et l'honorable Sir Allen Bristol Aylesworth, ont tous les deux été appelés au Sénat.

Lesdits certificats sont alors lus par le greffier comme suit:—

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du vingt-septième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent vingt-deux (1922), Onésiphore Turgeon, écuyer, de Bathurst, dans la province du Nouveau-Brunswick, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province du Nouveau-Brunswick.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

OTTAWA, 13 novembre 1922.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du onzième jour de janvier, A.D., mil neuf cent vingt-trois (1923), l'honorable Sir Allen Bristol Aylesworth, K.C.M.G., C.R., de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, comme membre du Sénat et sénateur pour la province d'Ontario.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

OTTAWA, 16 janvier 1923.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable Onésiphore Turgeon, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Poirier et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce du Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Onésiphore Turgeon, écuyer, de Bathurst, dans Notre Province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires impor-